

AR PREFECTURE

006-210601282-20191125-CM20191125_104-DE

Recu le 23/11/2019

Département des Alpes Maritimes

Arrondissement de Grasse



COMMUNE DE
SAINT-PAUL DE VENCE
(06570)

Nombre de conseillers 27

En exercice 27

Présents 19

Votants 20

Date de convocation et d'affichage :

17/09/2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-trois septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, dûment convoqué conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de M. Joseph LE CHAPELAIN, Maire.

Etaient présents : MM. LE CHAPELAIN Joseph, CAMILLA Jean-Pierre, CHEVALIER Frank ; DELORD Jean-Michel, PADELLINI Vincent, ROUX François, STACCINI Pascal, TERREMATTE David, ISSAGARRE Christophe.

Mmes Edith CAUVIN, CHARENSOL Sophie, COLLET Sylvie, DALMASSO Sandrine, ESCOLANO-LOCARD Alizée, GASTAUD Nadine, HARTMANN Laurence, VINCENT Eliane, VOISIN-PONZO Céline, Mme HOUZE Catherine.

Etaient excusés :

Mme GUIGNONNET donne procuration à M. CHEVALIER

Etaient absents: BISCROMA Pascal, BOUKADIDA Fethi, SOUMBOU Patrick, VADO Alain, BURGER Gabriel, CHRIST Véronique, FAUST-TOBIASSE Catherine.

A participé : Mme GUSMEROLI Marine, Secrétaire de la Direction Générale, Mme BANJAVCIC Nathalie Responsable Adjointe du Service Finances.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Laurence HARTMANN est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

M. le Maire annonce que la séance sera enregistrée.

Séance ouverte à 18h34

Monsieur le Maire évoque l'ordre du jour :

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

	FINANCES – DM n°1 budget commune
--	---

M. ISSAGARRE : Combien devait-il y avoir de projections ?

Mme GASTAUD : 4 projections étaient prévues, il n'y en a eu qu'une.

N'ayant nulle autre observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

	FINANCES – DM n°2 budget commune
--	---

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

	FINANCES – DM n°3 budget commune
--	---

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

	FINANCES – DM n°1 budget Eau
--	-------------------------------------

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

	FINANCES – DM n°1 budget Assainissement
--	--

Mme CHARENSOL demande des explications sur ce transfert.

Mme BANJAVCIC : Il s'agit d'une régularisation d'écriture des reprises de subventions afin de remettre à jour le patrimoine de la commune au niveau du budget annexe assainissement. Dans le cadre du transfert de compétences, nous devons passer ces écritures pour clôturer les 2 budgets annexes.

Afin d'équilibrer cette décision modificative « d'ordre budgétaire », nous avons anticipé et préféré augmenter des crédits au poste « admissions en non-valeur » dans le cas où la trésorerie formulerait d'autres demandes.

N'ayant nulle autre observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

Mme CHARENSOL : combien d'enfants sont concernés ?

Mme CAUVIN n'a pas les chiffres pour 2018/2019.

Mme BANJAVCIC prend la parole et précise qu'il s'agit de l'année scolaire 2018/2019.

Au niveau des recettes : 8 enfants en maternelle et 19 en élémentaire.

Au niveau des dépenses : 1 enfant en maternelle et 17 en élémentaire.

N'ayant nulle autre observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

	FINANCES – Budget annexe assainissement : admission en non-valeur
--	--

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

	FINANCES – Vente concession n°400 cimetière
--	--

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

	FINANCES – Vente concession n°401 cimetière
--	--

N'ayant nulle observation, M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

	FINANCES – Versement subvention CCAS
--	---

Mme ESCOLANO-LOCARD s'interroge sur le versement de cette subvention.

M. le Maire : Le CCAS possédait une maison qui a été vendue. L'argent a été placé générant des intérêts.

M. CHEVALIER précise que l'encaissement de ces coupons (intérêts) intervient en fin d'année. Le CCAS subit un décalage de trésorerie et demande donc le versement de la subvention.

Mme CHARENSOL nous informe que cette subvention a été prévue au BP 2019.

N'ayant nulle autre observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

	FINANCES – Cadeaux de Noël
--	-----------------------------------

Mme ESCOLANO-LOCARD demande la limite d'âge pour les enfants.

M. le Maire : 16 ans.

N'ayant nulle autre observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

Mme ESCOLANO-LOCARD demande si le poste aux finances qui part à la retraite est supprimé ?

M. le Maire : Non il n'est pas supprimé car nous sommes en processus d'embauche.

Mme ESCOLANO-LOCARD : Le poste sera-t-il sur le même grade ?

M. le Maire : Non pas sur le même grade.

Erratum : le poste d'adjoint administratif est bien créé pour le service Finances

N'ayant nulle autre observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

	RECENSEMENT – Création d'emplois d'agents recenseurs et de coordonnateur
--	---

Mme ESCOLANO-LOCARD demande si l'Etat prend en charge une partie du financement.

M. le Maire : Oui une partie.

Mme HOUZE demande si le recensement a lieu sur toute la commune.

M. le Maire : Oui, il a lieu sur l'ensemble de la commune.

N'ayant nulle autre observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

	Règlement Local de Publicité
--	-------------------------------------

N'ayant nulle observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

	PETITE ENFANCE – Ouverture LAEP
--	--

M. CAMILLA demande si nous avons une idée du nombre de personnes concernées.

E. CAUVIN : Non mais il y a déjà pas mal de demandes. Nous mettons le lieu et le personnel à disposition.

M. PADELLINI s'étonne que ce dispositif s'applique jusqu'à l'âge de 4 ans alors que l'école est obligatoire dès 3 ans.

M. le Maire ajoute que si l'enfant n'a pas 3 ans lors de la rentrée scolaire, il ne pourra effectuer l'année scolaire.

Mme CHARENSOL ajoute que dans le contexte légal, jusqu'à 4 ans les enfants sont acceptés. Même si depuis la rentrée 2019, l'école est obligatoire à 3 ans, le cadre légal du LAEP n'a pas encore été mis à jour. C'est pour cela qu'il est mentionné 4 ans sur la délibération.

Mme CAUVIN ajoute qu'un psychologue intervient dans ce cadre.

Mme CHARENSOL : Pour combien d'heures est missionné le psychologue ?

Mme CAUVIN : 6h pour 2019 et 22h les années suivantes.

N'ayant nulle autre observation M. le Maire soumet au vote.

VOTE : UNANIMITÉ

AR PREFECTURE

006-210601280-20191125-CH20191125-104-DE
Reçu le 27/11/2019

VEOLIA EAU – Rapport annuel 2018 Eau Potable

N'ayant nulle observation M. le Maire demande de prendre acte du rapport 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE À L'UNANIMITÉ

VEOLIA EAU – Rapport annuel 2018 Assainissement

N'ayant nulle observation M. le Maire demande de prendre acte du rapport 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE À L'UNANIMITÉ

GRDF – Rapport annuel 2018

N'ayant nulle observation M. le Maire demande de prendre acte du rapport 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE À L'UNANIMITÉ

SIEVI – Rapport annuel 2018

M. PADELLINI s'étonne du nombre de 3 632 abonnés.

M. le MAIRE explique que le chiffre 3 632 correspond aux abonnés de toutes les communes du SIEVI. Nous avons 719 abonnés Saint-Paulois ;

M. DELORD demande comment sera reconduit le contrat d'affermage en décembre 2019 ?

M. le Maire : Il y a une difficulté, nous verrons lors du transfert à la CASA.

N'ayant nulle autre observation M. le Maire demande de prendre acte du rapport 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE À L'UNANIMITÉ

SDEG – Mise à jour des statuts

N'ayant nulle autre observation M. le Maire demande d'émettre un avis favorable sur les nouveaux statuts.

LE CONSEIL MUNICIPAL EMET UN AVIS FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève et clôt la séance à 19h30